



Communiqué de presse

Mercredi 26 janvier 2022

Renforts COVID en Outre-Mer : **les kinésithérapeutes enfin reconnus et indemnisés !**

Au mois d'août 2021, le Ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier VERAN, a lancé un appel aux professionnels de santé, dont les kinésithérapeutes, pour prêter main forte au personnel sur place dans certains territoires d'outre-mers. En effet, en raison de la tension hospitalière importante, il était nécessaire de venir soutenir les soignants locaux faisant face à la crise sanitaire.

L'arrêté du 17 août 2021 posait le cadre pour l'indemnisation de la plupart des professionnels de santé. **Seulement, les kinésithérapeutes libéraux n'étaient pas cités dans ce texte.** L'arrêté du 14 janvier 2022, publié au JO le 15 janvier, est venu corriger les dispositions initiales, permettant ainsi à ces kinésithérapeutes volontaires d'être, comme il l'était prévu, indemnisés pour leur acte de solidarité.

Les organisations professionnelles représentant les kinésithérapeutes se satisfont de cette nouvelle, suite à de nombreux signalements de cette injustice.

Nous restons vigilants sur l'application de ce texte, afin que les professionnels de santé concernés soient indemnisés à la hauteur de leur engagement et de leurs spécificités. Vos syndicats restent disponibles pour les kinésithérapeutes si certains se sentent encore lésés à ce sujet.

Contacts :

François RANDAZZO

Président d'Alizé

president@alize-kine.org

Sébastien GUERARD

Président de la FFMKR

president@ffmkr.org

Guillaume RALL

Président du SNMKR

president@snmkr.fr